

LIVRAISON, CONSTRUCTION ET INSTALLATION

Conditions préalables à la construction

Les paragraphes suivants vous indiquent ce à quoi il vous faudra particulièrement veiller lors des travaux de construction. Étant donné que la situation juridique est très hétérogène, il se pourrait que les directives de certains pays diffèrent des consignes suivantes.

Obligation de demande d'un permis de construire auprès des autorités

Toute construction, modification ou extension d'une installation de chauffage au bois doit en principe faire l'objet d'une déclaration écrite auprès des autorités (déclaration obligatoire). Si le mode d'utilisation d'une des pièces du bâtiment vient à être modifié en raison de l'installation d'un système de chauffage (par exemple si un débarras est utilisé en tant que dépôt de combustible, etc.), il faudra de plus faire une demande de permis de construire (permis obligatoire). KWB rédige contre paiement les documents techniques nécessaires à cette démarche (plan pour la demande, rapport technique), ceux-ci vous étant envoyés par l'intermédiaire de nos représentants. Il faudra nous communiquer les dimensions exactes de la chaufferie et du dépôt de combustible pour que nous puissions dessiner le plan requis pour la demande de permis de construire. L'administration responsable des problèmes de construction (administration urbaine ou communale) sera en mesure de vous donner de plus amples renseignements sur la démarche à suivre.

Aménagement de la chaufferie

Les directives de construction des länder ainsi que la norme TRVB H118 (1997) prévoient que l'aménagement de votre chaufferie devra se faire de la manière suivante : les murs et le plafond devront être à l'épreuve du feu (F90 : 12 cm de briques crépies des deux côtés, 10 cm de béton plein, parpaings crépis de 17 cm, plaques de plâtre de 10 cm mastiquées des deux côtés, les supports en acier devant être munis d'un revêtement). Le revêtement de sol devra être ininflammable. Les accès à la chaufferie devront être fermés par des portes coupe-feu à fermeture automatique et au moins résistantes au feu (T30), et qui s'ouvriront dans le sens de la fuite. Le gabarit de passage minimum des portes, en fonction de la taille de la chaudière, est indiqué dans le tableau ci-dessous. Il faudrait dans la mesure du possible que le bloc-chaudière puisse être introduit dans la chaufferie sans qu'on doive le démonter.

Gabarit de passage des portes pour l'introduction de la chaudière - en cm (largeur x hauteur)		
Type de chaudière	Démonté	Non démonté
USP 10/15/20	75	90 x 180
USP 25/30	80	95 x 180

La réglementation de la construction exige qu'une porte de chaufferie ait le format minimal de 80 x 190 cm. L'installation d'une chaudière rend nécessaire la pose d'un sol bétonné ou carrelé. Les pieds de la chaudière permettent éventuellement de compenser les petites irrégularités du sol. Les fenêtres doivent être réalisées en matériau ininflammable (G30) et ne doivent pas pouvoir être ouvertes. La chaufferie devra être équipée d'une ouverture d'aération ouverte en permanence débouchant à l'extérieur et d'une section de 5 cm²/kW (au moins 400 cm²). L'ouverture devra être fermée par une grille au maillage inférieur à 5 mm. Il faudra veiller à ce que la chaufferie soit à l'abri du gel. Il ne sera pas permis d'entreposer d'autres produits inflammables dans la chaufferie en dehors du réservoir de combustible. Un extincteur manuel (poids de remplissage 6 kg, EN 3) devra être installé à l'extérieur, à côté de la porte de la chaufferie. Chaque chaufferie devra être équipée d'un éclairage électrique solidement installé. L'interrupteur d'éclairage devra se trouver à l'extérieur de la chaufferie. Afin d'arrêter la chaudière, il faudra installer hors de la chaufferie un interrupteur de secours signalé comme tel, à un endroit loin de tout danger et facile d'accès. Il faudra respecter les distances minimales prescrites pour l'intervalle entre la chaudière et les murs de la chaufferie — vous les trouverez dans le document ci-joint (en annexe) — afin de faciliter le montage et l'entretien.



Cheminée

Les valeurs indicatives quant au diamètre de la cheminée figurent dans les caractéristiques techniques. Celles-ci s'appliquent à la taille respective de l'installation dans des conditions de construction moyennes, c'est-à-dire, pour des bâtiments à trois niveaux (cave, rez-de-chaussée, combles), une hauteur de cheminée efficace de 8 à 10 m, des conduits de fumée de 1,50 m de longueur avec 2 conduites coudées à 90°, un rétrécissement et un raccord en T à 90°. Si les diamètres venaient à varier ou si les conditions de construction devaient être moins favorables, la cheminée devrait en tout cas être calculée sur la base du format DIN 4705. Les paramètres requis pour le calcul de la cheminée figurent dans les caractéristiques techniques. Au cas où KWB devrait calculer une cheminée contre paiement, il vous faudrait fournir toutes les données nécessaires à ce calcul. Une fiche de saisie des données a été jointe en annexe ou est disponible sur demande sous forme de formulaire électronique. Les diagrammes des mesures en coupe, fournis par les fabricants de cheminée, suffiront également à évaluer rapidement les conditions en vigueur.